



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 10 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté les 13 et 15 mars 2018. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de la Métropole chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents municipaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 821 526 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 821 526 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (y compris l'assurance du personnel et les frais de médecine du travail) représentent 42.21% des dépenses de fonctionnement de notre commune.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de notre commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé du fait des aides de l'Etat en constantes diminutions (DGF 2017 : 116 285 € - DGF 2018 : 113 634 €)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (2017 : 364 217€ - Prévision 2018 : 377 893)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente de bois, cantine-garderie, location terres, de chasse et de salles, concession cimetière) (2016 : 85 926.77 € - 2017 : 96 482.76€ et prévision 2018 : 85 560€)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	224 145	Excédent brut reporté	22 250
Dépenses de personnel	346 810	Recettes des services	65 560
Autres dépenses de gestion courante	92 730	Impôts et taxes	512 845
Dépenses financières	10 610	Dotations et participations	182 670
Dépenses exceptionnelles	850	Autres recettes de gestion courante	20 000
Autres dépenses Compensation Métropole	49 595	Recettes exceptionnelles	1 650
Dépenses imprévues	9 788	Recettes financières	11 551
Total dépenses réelles	734 528	Autres recettes	5 000
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 666	Total recettes réelles	821 526
Virement à la section d'investissement	84 332	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	821 526	Total général	821 526

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- Concernant les ménages
 - Taxe d'habitation : 11.37%
 - Taxe foncière sur le bâti : 24.50%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 42.00%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 377 893 €

d) Les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 130 288€ (DGF et DSR) soit une baisse de 1.48% par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : un type de recettes existe contre deux auparavant :
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) sont maintenant perçues par la Métropole Rouen Normandie
 - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	88 966	Virement de la section de fonctionnement	84 332
Remboursement Emprunts	21 649	FCTVA	13 112
Travaux de bâtiments (Réfection vitraux, Remplacement alarme menuiseries extérieures)	215 831	Mise en réserves	107 531
Dépenses imprévues	4 000	Solde d'investissement reporté	0
Matériel (défibrillateur PC, jeux enfants)	16 353	Taxe aménagement	200
Autres dépenses		subventions	141 135

Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Emprunt	0
Transfert budget Lotissement	2 177	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 666
Total général	348 976	Total général	277 351

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Fin du programme d'Economies d'énergie Ecole (remplacement de la chaudière et des huisseries en Maternelle)
- Remplacement des portes extérieures de la salle Roger Debarre et de l'Ecole Primaire
- Remplacement des alarmes des bâtiments communaux
- Réfection des vitraux

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 6 774 €
- de la Région : 68 546 €
- du Département : 27 329 €
- Métropole : 12 932 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- Dépenses : nouveaux crédits	: 821 526 €
- Recettes : crédits reportés 2017	: 22 250 €
nouveaux crédits	: 799 276 €
TOTAL	: 821 526 €

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 734 528 / 1275 = 576.10€ / habitant

Produit des impositions directes/population : 377 893 / 1275 = 297.38€ / habitant

Recettes réelles de fonctionnement / population : 799 276 / 1275 = 626.88 € / habitant

Dépenses équipement brut / population : 165 311 / 1275 = 129.65 € / habitant

En cours de dette / population : 242 754 / 1275 = 190.39 € / habitant

DGF / Population : 113 634 € / 1275 = 89.12 € / habitant

Dépenses de personnel / dépenses réelles fonctionnement : 47.21%

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement :

734 528 + 21 649 / 799 276 = 94.60%

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 165 311 / 799 276 = 20.68%

En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 242 754 / 799 276 = 30.37%

c) Etat de la dette

Prêt de 350 000 € pour la construction de l'ensemble évolutif et associatif.- Durée du Prêt : 15 ans -

Capital restant au 1^{er} janvier 2018 : 242 754 € - Taux fixe : 4.52% - 1^{ère} échéance : 9 mars 2012

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Les AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN, le 10 avril 2018

Le Maire,
Marc DUFLOS

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN" around the perimeter and a central emblem. The signature is stylized and overlaps the stamp.